

LE RISQUE CLIMATIQUE



Le phénomène	67
La prévention dans le département	67
La surveillance des cartes de vigilance météorologique	67
S'informer sur les risques et les moyens d'y faire face	68
Quand le risque devient réalité	69
Orages ou pluies diluviennes	69
Les vents violents	71
La neige et le verglas	72
Le grand froid	73
La canicule	74

1. LE PHÉNOMÈNE



Il arrive que des phénomènes météorologiques généralement « ordinaires » deviennent extrêmes et donc dangereux et lourds de conséquences. Parfois abusées par leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel. Cette rubrique cherche à analyser les risques inhérents à différents phénomènes climatiques (fortes chaleurs, vents violents, pluies diluviennes) afin de sensibiliser aux réactions adéquates face à ces risques et ainsi éviter des situations dangereuses.

Ce chapitre s'intéresse donc aux principes généraux face aux risques climatiques avant de s'intéresser aux consignes individuelles de sécurité pour chacun de ces risques.



Si le risque tempête n'est pas identifié en tant que tel dans le Vaucluse, le département subit néanmoins des phénomènes violents qui peuvent faire des victimes, désorganiser la vie quotidienne, couper les voies de communication, la distribution d'énergie, etc. Les tempêtes survenues en France en 1999 ont été les plus dramatiques de ces dernières dizaines d'années avec 92 morts et plus de 15 milliards d'euros de dommages. Elles avaient relativement épargné le quart Sud-Est du pays.

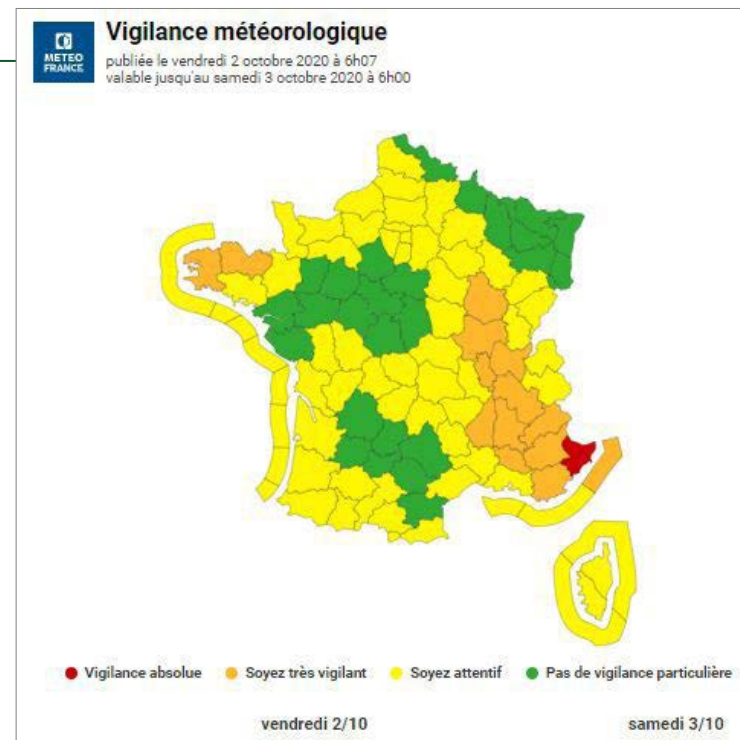
2. LA PRÉVENTION DANS LE DÉPARTEMENT

2.2 LA SURVEILLANCE DES CARTES DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

Une carte de « *vigilance météorologique* » est élaborée **deux fois par jour** (6h00 et 16h00) pour avertir la population **d'un risque de phénomène météorologique dangereux pour aujourd'hui et demain**. Les médias relayent l'information dès que le niveau orange ou rouge est atteint. En fonction de l'alerte, la carte peut compter les 4 couleurs différentes présentées sur le visuel ci-dessous. Des pictogrammes correspondant à des risques précis sont ajoutés si un département particulier présente un de ces risques. Les consignes associées à ces risques sont détaillées dans ce chapitre.

Évolutions de la vigilance en 2022 : une carte de vigilance étendue au lendemain pour mieux se préparer aux dangers météorologiques

Depuis 2001, la vigilance de Météo-France informe les citoyens, les médias et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole dans les prochaines 24 heures. Ce dispositif de référence sur les dangers météo est désormais étendu jusqu'au lendemain minuit. Pour faciliter la lecture, l'information est fournie sous la forme d'une double carte, la première pour la journée en cours et la seconde pour le lendemain.



La double carte de vigilance permet d'attirer l'attention de la population plus tôt sur les dangers potentiels liés à une situation météorologique. Météo-France met à disposition simultanément l'information de vigilance pour la journée en cours et le lendemain à chaque diffusion, soit au moins à 6h et 16h (plus fréquemment si la situation l'exige). Pour faciliter la lecture de l'information, la Vigilance couvre des périodes de validité fixes, correspondant à des jours calendaires, quelle que soit l'heure de diffusion :

- pour la journée en cours entre l'heure de diffusion (au moins à 6 h et 16 h) et minuit,
- lendemain : entre 0 h et minuit du jour suivant.

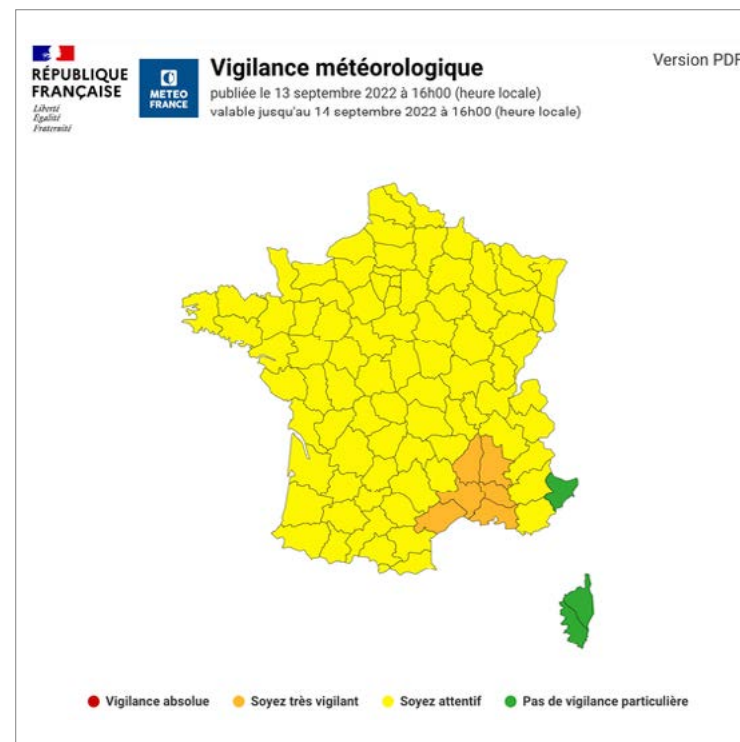
Grâce à cette durée étendue, il est possible de savoir par exemple :

- si un épisode de vigilance activé est susceptible de prendre fin le lendemain,
- si le niveau de vigilance est maintenu à l'identique le lendemain,
- si les conséquences potentielles de l'événement attendu peuvent conduire une aggravation du niveau de vigilance.

Les bulletins de suivi fournissent (dans la rubrique « Prévisibilité et incertitudes ») des informations complémentaires sur les incertitudes de la situation météorologique et les éléments ayant un impact potentiel sur le niveau de vigilance activé. Ils indiquent, lorsque la situation l'exige, les possibles aggravations du niveau de danger (par exemple, extension de la zone touchée, intensité plus sévère ou arrivée plus rapide du phénomène). Ces précisions sont particulièrement utiles pour les autorités en charge de la gestion de crise et de situations d'urgence et le public exposé dans ses activités.

2.2 S'INFORMER SUR LES RISQUES ET LES MOYENS D'Y FAIRE FACE

Si vous habitez dans une commune qui a déjà été affectée par des phénomènes météorologiques potentiellement dangereux ou si celle-ci présente un risque (**voir le tableau des risques naturels des communes dans la rubrique Annexes**), reportez-vous à la rubrique dédiée à celui-ci. Vous saurez comment vous informer, quelles mesures sont à prendre lors de la construction des logements, comment sont organisés les secours...



3. QUAND LE RISQUE DEVIENT RÉALITÉ

3.1 ORAGES OU PLUIES DILUVIENNES

Certains orages typiques des régions méditerranéennes peuvent apporter des quantités d'eau représentant la moitié ou plus de la moyenne annuelle en seulement quelques heures.

A titre de référence, 200 mm d'eau frappant une surface de 100 km² correspondent à 20 millions de m³ d'eau déversée.



Parmi les épisodes notables, le 22 septembre 1992, un épisode pluvieux très actif a balayé la région, de l'Hérault au Vaucluse, causant de nombreuses inondations avec des victimes à déplorer. Sur le Vaucluse il a pris les proportions d'une catastrophe (41 morts), notamment à Vaison-la-Romaine suite à la crue et au débordement brutal de l'Ouvèze dont le bassin versant a reçu des pluies allant jusqu'à 300 mm en trois heures (à Entrechaux), ce qui représente l'équivalent de plus de quatre fois la normale mensuelle pour un mois de septembre.

D'autres précipitations mesurées ce jour-là : 212 mm à Carpentras (3 fois la normale), 179 mm à Vaison-la-Romaine (2,5 fois la normale).

Autre exemple : de fortes pluies orageuses s'abattent sur le Languedoc dès l'après-midi du 8 septembre 2002, se poursuivant dans la nuit et le 9 en journée où elles touchent le Vaucluse rhodanien. Les valeurs de pluies recueillies sont considérables, 314 mm à Orange (211 le 8 plus 103 le 9), 416 mm à Châteauneuf-du-Pape (316 le 8 plus 100 le 9), soit là encore l'équivalent de six mois de précipitations en un peu plus de 24 heures.



Les consignes individuelles de sécurité

CONSIGNES EN VAS DE VIGILANCE PLUIE-INONDATION OU ORAGES



EN CAS DE VIGILANCE ORANGE



- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
- Un véhicule, même un 4x4, peut être emporté dans 30 cm d'eau
- Tenez-vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez-vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées
- Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux
- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins



EN CAS DE VIGILANCE ROUGE



DANS LA MESURE DU POSSIBLE :

- Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous

S'IL VOUS EST ABSOLUMENT INDISPENSABLE DE VOUS DÉPLACER :

- Soyez très prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses
- Respectez, en particulier, les déviations mises en place
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Un véhicule, même un 4x4, peut être emporté dans 30 cm d'eau
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux

POUR PROTÉGER VOTRE INTÉGRITÉ ET VOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE :

- Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité
- En cas d'orage Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins
- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux



3.2 LES VENTS VIOLENTS

► Le phénomène

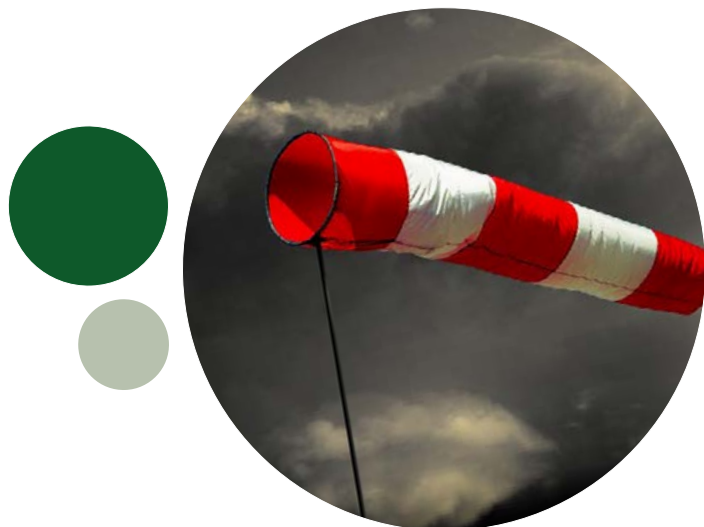
Le mistral est le vent qui occasionne les rafales les plus violentes sur une zone géographique assez large (les rafales sous orage peuvent être plus fortes mais elles sont très localisées).



Le 8 février 2015, le mistral a déferlé sur la Provence avec des rafales atteignant 137km/h à Avignon et 128km/h à Tarascon, 123km/h à Orange. Cette valeur est un record pour Avignon.

Aucune victime n'a été recensée, mais les dégâts matériels ont été nombreux : 776 interventions du service départemental d'incendie et de secours, 3 500 foyers ont été privés d'électricité.

La vitesse de 320 km/h aurait été enregistrée sur le mont Ventoux en 1967 sans que les moyens techniques de Météo-France ne puissent le confirmer. Depuis 1968, plus aucune mesure n'est effectuée sur ce site.



► Les consignes individuelles de sécurité

CONSIGNES EN VAS DE VIGILANCE VENT VIOLENT	
 EN SITUATION ORANGE	 EN SITUATION ROUGE
 <ul style="list-style-type: none"> • Limitez vos déplacements • Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent • Ne vous promenez pas en forêt • En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers • N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol • Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés • Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments 	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restez chez vous • Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales • Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers • Signalez votre départ et votre destination à vos proches <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés • N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol • Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux • Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable • Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion • Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments

3.3 LA NEIGE ET LE VERGLAS

► Le phénomène

La neige et/ou le verglas sont des **phénomènes qui occasionnent d'abord de très grosses perturbations sur les voies de communication** tant routières que ferroviaires ou aériennes (aéroports bloqués). La neige peut également très fortement perturber les **réseaux de transport d'énergie** ou occasionner de gros dégâts aux forêts mais aussi aux habitations.



L'hiver 2010 a été marqué par deux épisodes de neige : l'un le 7 janvier, qui a donné 10 à 25 cm en vallée du Rhône (23 cm à Orange) et 40 à 50 cm sur le pays de Sault et le plateau d'Albion, le second le 7 mars qui a donné 10 à 20 cm sur le Vaucluse sauf dans le Val de Durance.



► Les consignes individuelles de sécurité

CONSIGNES EN VAS DE VIGILANCE NEIGE-VERGLAS	
<p>!</p> <p>EN CAS DE VIGILANCE ORANGE</p> <p>📄</p> <ul style="list-style-type: none">• Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer• Privilégiez les transports en commun• Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routières Méditerranée ou www.Infouroutes84.fr• Préparez votre déplacement et votre itinéraire• Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place• Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation• Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux• Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol• Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments <p>N'utilisez pas pour vous chauffer :</p> <ul style="list-style-type: none">• des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc• les chauffages d'appoint à combustion en continu <p>Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence</p>	<p>!</p> <p>EN CAS DE VIGILANCE ROUGE</p> <p>📄</p> <p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none">• Restez chez vous• N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables• Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renseignez-vous auprès du CRICR• Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches• Munissez-vous d'équipements spéciaux• Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation• Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule• Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none">• Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux• Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol• Protégez vos canalisations d'eau contre le gel• Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable• Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion• Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments <p>N'utilisez pas pour vous chauffer :</p> <ul style="list-style-type: none">• des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc• les chauffages d'appoint à combustion en continu <p>Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence</p>

3.4 LE GRAND FROID

► Le phénomène

C'est un **épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique**. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures **atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée**. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Certaines personnes sont considérées comme étant particulièrement à risque face au grand froid :

- **Les personnes âgées** : la diminution de la perception du froid, de la performance de la réponse vasculaire, l'altération des vaisseaux, la diminution de la masse musculaire rendent les personnes âgées vulnérables au froid. Plus encore, les personnes âgées ayant des troubles cardiaques, une insuffisance respiratoire sont à risque ;
- **Les nouveau-nés et les nourrissons** : leur capacité d'adaptation aux changements de températures n'est pas encore aussi performante que celle d'un enfant ou d'un adulte pour lutter contre le froid. De plus, les petits ne peuvent pas signaler qu'ils ont froid ;
- **Les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de grande précarité** ;
- **Les personnes souffrant de certaines maladies chroniques**.

Le dispositif national GRAND FROID

Il existe trois niveaux de vigilance « Grand froid »

JAUNE

ORANGE

ROUGE

Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties.

Ce dispositif a pour objectifs de :



limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies infectieuses, notamment respiratoires.



Prévenir les pathologies cardiovasculaires liées au grand froid, en particulier les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux.









Protéger et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.



Un dispositif mis en place par l'Etat sur le grand froid permet une sensibilisation accrue et une réaction rapide et coordonnée des pouvoirs publics en cas de crise.
En savoir plus ici.

► Les consignes individuelles de sécurité

 Se mettre à l'abri	 Écouter la radio
AVANT	PENDANT
	
<div style="text-align: center; margin-bottom: 10px;">  S'informer </div> <ul style="list-style-type: none"> Consultez les cartes de vigilance de Météo France 	<div style="text-align: center; margin-bottom: 10px;">  Se protéger </div> <ul style="list-style-type: none"> Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver Évitez les efforts brusques Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 »

3.5 LA CANICULE

► Le phénomène

La canicule est définie **comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs**. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Les différents niveaux d'activation du plan canicule s'articulent avec les **4 couleurs de vigilance météorologique** :

- **Le niveau 1** - veille saisonnière correspond à la carte de **vigilance verte** de Météo France ;
- **Le passage au niveau 2** - avertissement chaleur correspond à la carte de **vigilance jaune** de Météo France ;
- **Le passage au niveau 3** - alerte canicule correspond à la carte de **vigilance orange** de Météo France ;
- **Le passage au niveau 4** - mobilisation maximale correspond à la carte de **vigilance rouge** de Météo France.

Le choix du passage d'un niveau de vigilance météorologique à un autre (à l'exception du niveau rouge) relève de l'expertise de Météo-France.

Pour identifier une canicule, Météo-France s'appuie en particulier sur les indicateurs biométéorologiques (IBM) qui correspondent aux moyennes sur 3 jours consécutifs des températures minimales (IBM min), celles de la nuit et maximale (IBM max), celles du jour.

Des seuils d'alerte départementaux ont été définis pour ces indicateurs et sont réévalués régulièrement.

Pour le Vaucluse, ces seuils d'alerte sont :

- IBM min : 21°
- IBM max : 36°

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, **est susceptible d'entraîner de graves complications**.



Exemple d'une campagne de prévention organisée par l'Etat pour sensibiliser les populations sur les bons gestes à adopter en cas de canicule.



Les personnes fragiles et les personnes les plus exposées à la chaleur sont particulièrement en danger (personnes âgées, nourrissons, femmes enceintes, personnes souffrant de pertes d'autonomie, etc.).



La plateforme téléphonique du public, Canicule info service au 0800 06 66 66, permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. Elle est joignable du lundi au samedi de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h).



Les consignes individuelles de sécurité

